

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Arrêté du 12 février 2010 fixant la répartition des postes offerts au concours spécial d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français et les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne au titre de l'année universitaire 2010-2011**

NOR : SASH1004318A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la santé et des sports en date du 12 février 2010, le nombre de places offertes au concours spécial d'internat de médecine à titre européen au titre de l'année universitaire 2010-2011 est de 22, selon la répartition fixée en annexe.

### A N N E X E

#### RÉPARTITION DES POSTES PAR DISCIPLINE, SPÉCIALITÉ ET SUBDIVISION

	ILE-DE-France	DIJON	CAEN	ROUEN	CLERMONT-Ferrand	NANTES	AIX-MARSEILLE	BORDEAUX	LIMOGES	TOTAL
Spécialités médicales										
Anatomie et cytologie pathologique							1			1
Gastro-entérologie et hépatologie				1						1
Neurologie			1							1
Oncologie/Cancérologie	1					1	1	1		4
Pneumologie									1	1
Rhumatologie			1							1
Spécialités chirurgicales										
ORL	1									1
Anesthésie réanimation			1					1		2
Médecine du travail		1	2		2			2		7
Psychiatrie									1	1
Santé publique		1			1					2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>22</b>